

Missions du poste :

L'agent d'entretien des locaux a pour mission d'effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords, ainsi que d'assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés.

Activités et tâches principales du poste :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords :

- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Passer l'aspirateur
- Effectuer un nettoyage humide des sols
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (draps, couettes, habits de poupées, coussins, housses de canapé)

Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés :

- Entretien du matériel utilisé.

Relations fonctionnelles :

• En interne à la collectivité :

- Relations fréquentes avec son responsable pour faire remonter les problèmes divers.
- Relations possibles avec des élus et des agents

• En externe à la collectivité :

- Relations ponctuelles avec les professeurs des écoles qui peuvent transmettre des consignes particulières

Exigences requises :

• Savoirs et savoir-faire :

- Connaître l'environnement de la collectivité
- Connaître les créneaux d'occupation des locaux
- Connaître les règles de base d'hygiène en collectivité
- Connaître les règles de base de sécurité
- Connaître les gestes et postures de la manutention
- Connaître les modalités d'utilisation des matériels et produits
- Connaître les conditions de stockage des produits et savoir les différencier
- Savoir identifier les surfaces à traiter
- Savoir balayer, laver, aspirer, épousseter
- Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail
- Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler

• Savoir-être :

- Savoir organiser son temps
- Discrétion, courtoisie
- Autonomie
- Efficacité
- Rigueur
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Sens du service public

Rubriques complémentaires:

Cadre statutaire :

Catégorie : C

Filière : Technique

Cadres d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Code Rome:

K2204

Santé et sécurité au travail:

- Organisation du travail et environnement de travail
 - Temps de travail peut être incomplet
 - Travail seul
 - Pénibilité physique liée à la station debout prolongée
- Obligations réglementaires
 - Respect des règles de santé et de sécurité
 - Suivi médical
 - Sensibilisation et formation
 - Ports des vêtements de travail et/ou équipements individuels adaptés

- Risques existants
 - Chimique
 - Electrique
 - Postures contraignantes
 - Manutention manuelle de charges
 - Chute de plain-pied
 - Chute de hauteur
 - Risque routier

Indicateurs d'appréciation des résultats :

- Fiches d'évaluation envoyées systématiquement après chaque intervention.